

Guide des études
À L'ÉTRANGER



2022 - 2023

Sommaire

Préparation du séjour à l'étranger	2
1. Partir en Bachelor International	2
2. Les prérequis	2
3. Les étapes de candidature	3
Effectuer un séjour à l'étranger	4
1. Formalités administratives	4
2. Documentation	4
3. Accompagnement linguistique	5
4. La complémentaire santé	6
5. Inscription consulaire	6
6. Logement	6
7. Bourse Erasmus+	7
Le diplôme	8
1. Certification professionnelle	8
2. Déroulement du Bachelor International	8
Vos référents pendant le Bachelor International	11
1. Le Service International	11
2. Les Responsables Pédagogiques	11
3. Les Relations Entreprises	11

Préparation du séjour à l'étranger

Lors de leurs études à l'Institut Limayrac, les étudiants peuvent choisir d'effectuer une expérience d'études ou de travail à l'étranger que ce soit via un stage ou une inscription en Bachelor International. Pour cela, un certain nombre de démarches doivent être entreprises avant, pendant et après la période d'études ou de stage à l'étranger.

Ce référentiel a pour but de clarifier et d'entériner les démarches à suivre par les étudiants souhaitant effectuer un **séjour d'études** à l'étranger. Il précise également quels sont les interlocuteurs pour chacune des étapes. Si vous souhaitez réaliser un stage à l'étranger, merci de vous rapprocher directement du Service International.

1. Partir en Bachelor International

Détenteur de la Charte Erasmus+, l'Institut Limayrac a construit un solide réseau universitaire en Europe. Il est donc possible de partir, lors de la 1^{re} année de Bachelor International (BI), dans l'une de ces universités partenaires afin de vivre une année de « césure encadrée » à l'étranger. Formation en 2 ans, le BI permet à l'étudiant de rejoindre, après la première année de mobilité, l'un de nos bachelors en Tourisme - Événementiel ou Commerce & Marketing, tout en gardant les avantages du programme Erasmus+ (encadrement, suivi pédagogique, valorisation des ECTS acquis à l'étranger* et accès aux bourses Erasmus+).

La 1^{re} année de Bachelor International permet aux étudiants :

- d'acquérir une **ouverture internationale**,
- de développer des **compétences linguistiques**,
- d'apprendre à **être autonome** dans un environnement multiculturel,
- de **mûrir son projet professionnel** via des expériences à l'étranger,
- de valoriser cette expérience internationale sur votre CV pour une **meilleure insertion professionnelle**.

Pour valider le BI l'étudiant s'engage, dès son inscription, à compléter un cycle d'études sur 2 ans au bout duquel il lui sera délivré un Diplôme-Titre RNCP de niveau 6 (correspondant à 180 ECTS).

2. Les prérequis

Afin de pouvoir effectuer un (ou deux) semestre(s) d'études à l'étranger lors de votre 1^{re} année de BI, il faut remplir les conditions suivantes :

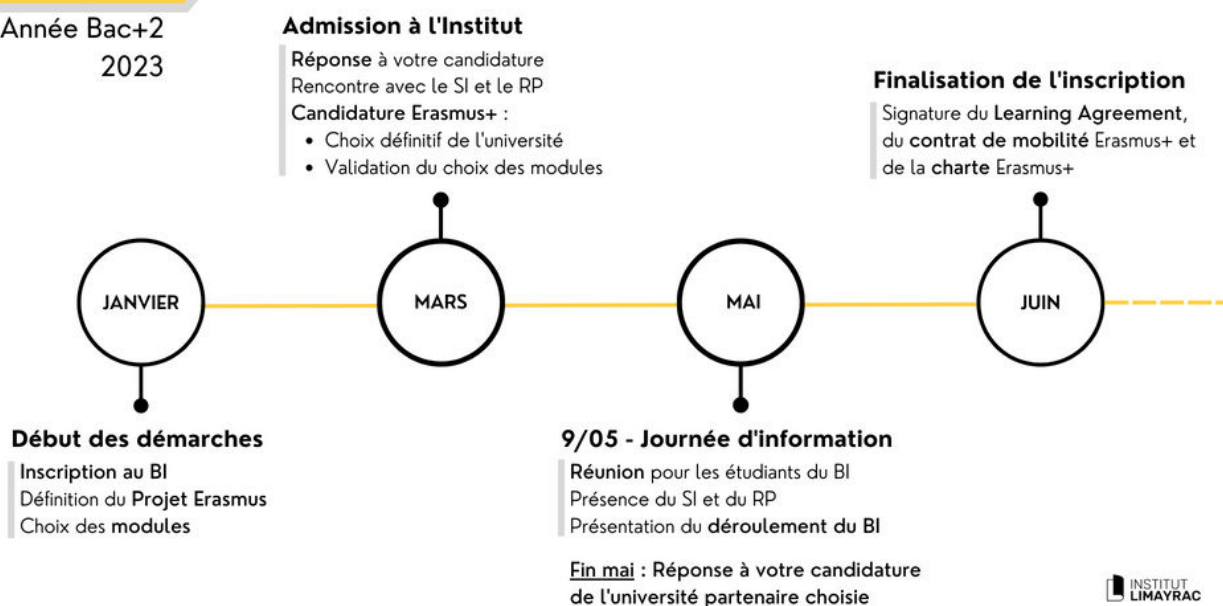
- être titulaires d'un **Bac+2 minimum** (BTS, DUT, LICENCE) ou tout cycle d'études ayant abouti à l'obtention de **120 crédits ECTS**,
- avoir un niveau de langue suffisant pour pouvoir suivre les cours universitaires dans le pays choisi (niveau B2 recommandé).

* Le Bachelor International est une formation sur 2 ans, dont la 1^{re} année de BI est une année de césure, non-diplômante. Toutefois, les crédits ECTS acquis durant le ou les semestre(s) à l'étranger seront inscrits sur le supplément au diplôme.

3. Les étapes de candidature

Inscriptions

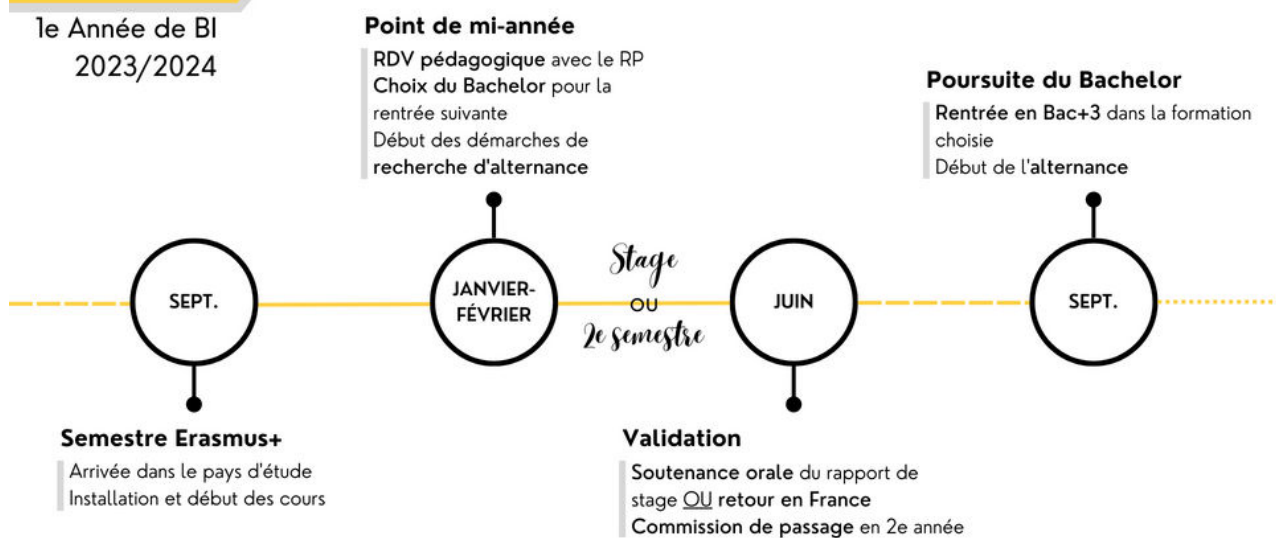
Année Bac+2
2023



INSTITUT
LIMAYRAC

Erasmus

1^{re} Année de BI
2023/2024



INSTITUT
LIMAYRAC

Effectuer un séjour à l'étranger

Le Service International va proposer à l'étudiant une sélection de programmes d'études en fonction de ses aptitudes, de ses projets professionnels et personnels, et de son projet de poursuite d'études. Le choix de la destination ainsi que des modules de cours sera arrêté entre janvier et mars.

Une fois la destination et les modules choisis, le Service International aidera l'étudiant à compléter son dossier de candidature dans l'institution partenaire. Un certain nombre de documents seront à fournir par l'étudiant pour compléter son dossier de candidature. Un Contrat d'Études (*Learning Agreement*) contenant la liste des matières étudiées (modules) dans l'institution partenaire sera établi et signé par l'étudiant, l'Institut Limayrac et l'institution d'accueil.

1. Formalités administratives

Pour intégrer le BI et pouvoir réaliser un séjour d'études à l'étranger, chaque étudiant doit :

1. **Candidater** via le portail de candidature de l'Institut Limayrac puis fournir à la vie scolaire les documents requis. Il est prévu, après acceptation à la formation, que l'étudiant passe un entretien de motivation en présence du Responsable Pédagogique (RP) et des membres du Service International (SI).
2. Constituer, en lien avec le Service International, son **Contrat d'Études** à transmettre à l'université partenaire.
3. S'assurer d'avoir une **carte d'identité ou un passeport à jour** suffisamment en amont de sa date de départ, et valable au minimum 6 mois après la date de retour prévue. L'étudiant doit également **être assuré** pour son séjour en cas de maladie, d'hospitalisation et de rapatriement.
4. Carte **sécurité sociale internationale** et une **assurance rapatriement** (recommandé).

Pour toute destination où un visa est nécessaire, l'étudiant sera seul responsable d'entreprendre les démarches auprès du consulat ou de l'ambassade du pays concerné, grâce aux documents fournis par l'institution partenaire.

2. Documentation

Un certain nombre de documents accompagnent le séjour d'études à l'étranger Erasmus+. Ces documents sont transmis individuellement à chaque étudiant avant son départ. Celui-ci doit s'assurer d'avoir pris connaissance et signé la bonne réception de ces documents avant son départ à l'étranger.

Guide des études à l'étranger de Limayrac

Le présent guide est un document essentiel à la compréhension, à la mise en place et au bon déroulement du séjour à l'étranger. Il représente une ressource principale pour tout étudiant souhaitant réaliser un séjour Erasmus+, notamment dans le cadre du Bachelor International.

Contrat d'Études (*Learning Agreement*)

Document numérique qui renseigne les modules que l'étudiant suivra et validera lors de son semestre auprès de l'université partenaire. C'est un contrat tripartite entre l'étudiant, l'Institut Limayrac et l'institution d'accueil. L'étudiant dispose d'un délai de 15 jours à 3 semaines après le début de ses cours à l'étranger pour modifier ce contrat auprès des institutions d'origine et d'accueil.

Contrat de mobilité

Document individualisé précisant les engagements de l'étudiant partant à l'étranger dans le cadre d'un séjour Erasmus+. Il précise également si l'étudiant est allocataire d'une bourse Erasmus+ et le montant qui lui est alloué. L'étudiant allocataire devra fournir son RIB pour le paiement de cette allocation.

Attestations de présence (*Attendance Certificate*)

Ces documents représentent un certificat de présence dans l'université partenaire sur l'ensemble du semestre. Il est à faire signer et tamponner par l'institution d'accueil à l'arrivée et à la fin du séjour de l'étudiant.

Questionnaire Erasmus+ (*Erasmus Report*)

Un questionnaire de satisfaction est transmis directement par Erasmus à l'étudiant après son séjour. Il sert à évaluer la satisfaction et faire un bilan de l'expérience de l'étudiant.

Reçu de bourse Erasmus+

Document à signer au retour de l'étudiant une fois l'entièreté de sa bourse Erasmus+ perçue.

Application mobile Erasmus+

Dans le cadre de la digitalisation et la simplification des processus Erasmus+, la Commission européenne a mis en place une application à destination des étudiants en mobilité. Celle-ci leur permet de suivre l'avancement de leur dossier, les accompagner durant leur séjour et leur donner des astuces pour vivre au mieux leur expérience Erasmus+.

3. Accompagnement linguistique

Les étudiants Erasmus+ auront accès à la plateforme EU Academy pour bénéficier d'un support linguistique (cours de langue pour les débutants dans 22 langues). Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le soutien linguistique en ligne (OLS) sur le Guide Erasmus+ disponible sur notre site web*. Les étudiants pourront alors choisir librement la ou les langues qu'ils souhaitent étudier dans leur université d'accueil, sans aucune restriction concernant le nombre de cours et de langues.

* <https://www.limayrac.fr/etudier-a-letranger/#erasmus+>

4. La complémentaire santé

Les étudiants Erasmus+ auront accès à la plateforme EU Academy pour bénéficier d'un support linguistique (cours de langue pour les débutants dans 22 langues). Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le soutien linguistique en ligne (OLS) sur le Guide Erasmus+ disponible sur notre site web*. Les étudiants pourront alors choisir librement la ou les langues qu'ils souhaitent étudier dans leur université d'accueil, sans aucune restriction concernant le nombre de cours et de langues.

EUROPE

Si la mobilité s'effectue dans un pays membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (Norvège, Islande, Liechtenstein) ou en Suisse, il faut se munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie www.ameli.fr. Elle est valable 1 an. Cette carte atteste des droits à l'assurance maladie et permet de bénéficier des prestations de santé dans le pays d'accueil. La prise en charge des dépenses de santé s'effectue selon la législation sociale et les formalités en vigueur dans le pays : dispense d'avance des frais médicaux ou remboursement par l'organisme de sécurité sociale du pays d'accueil.

HORS EUROPE

Si la mobilité se déroule dans un autre pays, seuls les frais médicaux réputés urgents (soins inopinés et immédiatement nécessaires) sont susceptibles d'être pris en charge par la Sécurité Sociale. Les frais sont réglés dans le pays d'accueil et remboursés sur justificatifs lors du retour en France, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur. Quel que soit le pays d'accueil, l'étudiant doit souscrire une assurance complémentaire santé, prenant en charge les frais liés à la santé (médecin, médicaments, hospitalisation et rapatriement) et également la responsabilité civile en cas de dommage causé à des tiers.

A l'étranger, contrairement à la France, les dépenses d'actes de santé ne sont pas encadrées et peuvent se révéler exorbitantes. L'assurance complémentaire santé est donc obligatoire pour couvrir ces dépenses.

5. Inscription consulaire

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire au registre des français établis hors de France auprès de votre consulat. C'est ce qu'on appelle l'inscription consulaire.

L'inscription n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée. En effet, cette formalité rapide et gratuite facilite vos démarches administratives à l'étranger. Indiquez vos dates de début et fin de séjour, afin d'être connu des services de l'ambassade lors de votre séjour en cas de crise, attentat etc. : <https://www.service-public.fr/particulier/vosdroitsF33307>

Nous vous demandons également (obligatoire) de vous inscrire sur Ariane, afin d'être alerté en cas de crise à l'étranger : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

6. Logement

Le Service International et l'institution d'accueil pourront proposer des logements aux étudiants. Toutefois, il est de la responsabilité de l'étudiant de chercher et réserver son logement. L'étudiant s'engage à payer les loyers de son logement et les frais annexes et de dégradation, tel que stipulé dans son contrat de logement.

7. Bourse Erasmus+

La bourse Erasmus+ ne peut être attribuée qu'à des étudiants sous statut Erasmus+, c'est-à-dire partant dans les institutions européennes avec lesquelles l'Institut Limayrac a un accord bilatéral d'échange d'étudiants. L'attribution de cette bourse dépend du montant disponible pour l'année, réparti de manière équitable entre tous les allocataires.

Cette bourse est versée directement par l'Institut Limayrac aux étudiants allocataires lorsque l'Agence Nationale Erasmus a transféré les fonds de l'année à l'Institut Limayrac. Vous pouvez retrouver ci-dessous, à titre indicatif, les montants mensualisés de la bourse Erasmus+ proposée pour les étudiants par l'Union européenne (sans les compléments)* :

Bourses Erasmus+

Retrouvez ci-dessous, à titre indicatif, les montants mensualisés de la bourse Erasmus+ proposée **pour les étudiants** par l'Union européenne (sans les compléments) :

	Minimum / mois	Maximum / mois
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Suisse, Iles Féroé	310€	600€
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	260€	540€
Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	200€	490€

Dans le cas d'une brèche de contrat ou d'un arrêt anticipé du semestre à l'étranger**, vous ne serez plus éligible à la bourse Erasmus+ et devrez rembourser la somme perçue pour cette période.

* Informations à retrouver sur le site Agence Erasmus+ :

<https://agence.erasmusplus.fr/2023/01/05/comment-est-calcule-le-montant-de-la-bourse-erasmus/>

** Sauf cas de force majeure, sous réserve de présentation de justificatifs.

Le diplôme

L'objectif du cursus d'études en Bachelor International est de valider la certification inscrite au RNCP à la fin de la 2e année de BI en fonction du bachelor choisi.

1. Certification professionnelle

Les certifications, construites par nos partenaires en tant que certificateurs et reconnues par l'Etat sous l'égide de France compétences, sont des certifications de niveau 6 au RNCP.

Pour obtenir la certification professionnelle, il est nécessaire de valider des compétences qui sont regroupées par blocs définissant les principales activités du métier visé, et listées dans les objectifs de chaque programme matière. Pour la rentrée 2023/2024, les formations concernées sont :

- Bachelor Commerce, Marketing & Négociation
- Bachelor Event Project Manager (Gestion de Projets Évènementiels)
- Bachelor Conception de produits touristiques
- Bachelor Responsable d'établissement touristique (Hôtellerie)

2. Déroulement du Bachelor International

Le Bachelor International (BI) est divisé en deux temps :

- une première **année de « césure encadrée »** permettant à nos étudiants de réaliser au moins un semestre dans une université partenaire à l'étranger, suivi de 4 mois de stage en entreprise en France ou à l'étranger ;
- une seconde année de bachelor **en alternance** à l'Institut Limayrac dans la formation choisie.

BI1 - La 1re année en Erasmus

A. Premier semestre

Durant le premier semestre, l'étudiant suivra les modules de cours inscrits dans son Contrat d'Études et passera des examens dans l'université d'accueil. À l'issue de cette première année, aucun diplôme ne sera délivré par l'université d'accueil mais l'étudiant sera exonéré des droits d'inscription dans celle-ci.

B. Second semestre

À son retour de semestre Erasmus, l'étudiant devra effectuer un stage de 4 mois, à l'étranger ou en France, ainsi que **se positionner quant à son choix de bachelor** pour la rentrée suivante.

* Il est également possible de réaliser l'ensemble de l'année (2 semestres) en mobilité dans l'université d'accueil, **sous réserve de places disponibles**.

Dans le cas où l'étudiant souhaiterait réaliser son stage à l'étranger, le Service International pourra l'accompagner dans sa recherche, mais celle-ci doit avant tout demeurer une démarche individuelle. Les missions proposées par l'entreprise ou l'organisation d'accueil devront au préalable être validées par le Responsable Pédagogique afin de s'assurer de leur corrélation avec la formation en cours.

Il bénéficiera ensuite de 2 mois de recherche intensive d'alternance aux côtés du service Relations Entreprises de l'Institut Limayrac. Leur équipe le contactera pour le guider et lui proposer un coaching personnalisé afin de trouver l'entreprise qui l'accueillera à la rentrée suivante :

- adopter une posture professionnelle,
- relecture et structuration du CV,
- entraînement aux entretiens,
- connaissance de soi...

Les divers ateliers de coaching pourront être réalisés en présentiel ou en distanciel selon la situation de l'étudiant.

Validation de la première année de BI

L'étudiant qui fait le choix de la mobilité à l'étranger va suivre un cursus personnalisé. Il devra se conformer à son Contrat d'Études et aux modalités de validation des matières en vigueur dans l'institution partenaire. Les matières seront validées si les notes obtenues aux examens sont suffisantes pour atteindre les seuils en vigueur dans l'institution partenaire. À la fin de son parcours à l'étranger, l'étudiant doit fournir au Service International son bulletin de notes certifié par l'université partenaire, détaillant les matières suivies et les notes obtenues. Celles-ci seront reportées sur le supplément au diplôme après validation des deux années de bachelor.

Si l'étudiant réalise une expérience professionnelle lors de son second semestre, celle-ci sera évaluée sous la forme d'un rapport de stage qu'il lui faudra défendre à l'oral devant la commission de passage en 2e année. Le Responsable Pédagogique de l'étudiant mettra à disposition des étudiants la méthodologie et l'encadrement nécessaires à la rédaction de ce rapport.

À la fin de la 1re année du Bachelor International, l'étudiant sera donc évalué sur la base de :

- Son assiduité dans l'Université Partenaire ;
- La validation des modules de cours suivis dans l'université partenaire ;
- Le rapport de stage et sa soutenance.*

L'appréciation finale de l'équipe pédagogique déterminera le passage en 2e année de bachelor.

* Si l'étudiant décide de réaliser l'ensemble de sa première année de BI dans une université partenaire, il ne devra pas défendre un rapport de stage à l'oral mais la commission de passage en 2e année se réunira pour évaluer l'année écoulée à l'étranger.

BI2 - Continuation du bachelor dans la formation choisie

À compter de septembre de la deuxième année, l'étudiant intègre le cursus précédemment choisi en alternance. Pour la rentrée 2023/2024 les formations proposées dans le cadre du Bachelor International sont :

- [Bachelor Commerce, Marketing & Négociation](#)
- [Bachelor Event Project Manager \(Gestion de Projets Évènementiels\)](#)
- [Bachelor Conception de produits touristiques](#)
- [Bachelor Responsable d'établissement touristique \(Hôtellerie\)](#)

Pour toute information concernant les formations de la 2e année, merci de consulter notre site web.*

* <https://www.limayrac.fr/>

Vos référents pendant le BI

1. Le Service International

Flavia ROMBI

Responsable du SI

Catherine COURSIÈRES

Adjointe administrative du SI

Le principal interlocuteur lors de votre séjour à l'étranger est le Service International. Ce service travaille conjointement avec l'étudiant et son Responsable Pédagogique sur son projet de départ à l'étranger et l'accompagne dans ses démarches administratives, pendant le séjour et à son retour.

Vous avez la possibilité de vous rendre au Service International du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h30 et entre 13h30 et 16h00. Nous vous prions si possible de prendre rendez-vous au préalable à l'adresse mail indiquée ci-dessous.

Le Service International se situe dans le Bâtiment A - Rez de chaussée de l'Institut Limayrac, dans le bloc administration.

Mail : silv@limayrac.fr

Téléphone : +33 (0)5 61 36 08 82

2. Les Responsables Pédagogiques

Un Responsable Pédagogique accompagnera l'étudiant sur le plan pédagogique, dans la construction de son projet d'étude, pour la validation des missions en entreprise ainsi que pour la construction du rapport de stage. Pour toute demande concernant votre formation ou l'un de ces points, merci de contacter le/la RP de la formation choisie.

Vous pouvez retrouver leurs coordonnées depuis la **page de la formation** sur notre site web : <https://www.limayrac.fr>

3. Les Relations Entreprises

Pour contacter le service relations Entreprises dans le cadre de votre **recherche d'alternance** pour la 2e année de BI :

Mail : relationsentreprises@limayrac.fr

Téléphone : +33 (0)5 61 36 08 29